

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**MAIRIE
DE
29160 – CROZON**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de M. Patrick Berthelot, Maire de Crozon.

DATE DE CONVOCATION

16.11.2022

DATE D’AFFICHAGE

01.12.2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice	29
Présents	22
Votants	29

N° 83/2022

OBJET :

2 - FINANCES

2-4) Tarifs communaux 2023

Assainissement collectif

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de Quimper au titre du contrôle de légalité le
et qu'elle a été notifiée aux intéressés le

Le Maire

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Christiane Dreux avec procuration à Patrick Berthelot
- Brigitte Magadur Prémel-Cabic avec procuration à Dominique Guillois
- Maxime Léonard avec procuration à Yann Cusset
- Clélia Gaudin avec procuration à Typhaine Velly
- Monique Porcher (départ au point 2-4 – Tarifs comptabilité principale) avec procuration à François-Xavier Deflou
- Bruno Durteste (départ au point 2-4 Tarifs ports) avec procuration à Fanchon Le Monze
- Gaëlle Dorée avec procuration à Gaëlle Vigouroux

Formant la majorité des membres en exercice.

Typhaine VELLY a été élue secrétaire de séance.

Présente : Flavie Robin, Trésorière

Assistaient également à la séance :

Emmanuelle Touchain-Le Gallou, directrice générale des services – Brigitte Tertu, responsable du service - Marina Ely, assistante de direction

Il y a lieu, comme à chaque fin d'année, de procéder au vote des tarifs communaux des divers budgets applicables l'année suivante.

Il est précisé que les propositions de tarifs 2023 ont fait l'objet d'une présentation détaillée en commission des finances le 25 octobre 2022.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

par 26 voix pour et 3 abstentions (Chantal Sévellec, Noël Blanchard et Antonella Gironi)

- approuve les modifications proposées.
- approuve les tarifs Assainissement 2023,
- autorise M. le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

A Crozon, le 28 novembre 2022

Le Maire,



Patrick BERTHELOT

Accusé de réception en préfecture
029-212900427-20221124-83-2022-1-DE
Date de télétransmission : 06/12/2022
Date de réception préfecture : 06/12/2022